



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIÈRE-REFUGE DE VALLONGUES

L'an deux mille vingt-six et le sept Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith –
M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel –
M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – M. SCHWENCK Lucas – M. MEGUEDMI
Smaïl – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE
Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-
François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique –
Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Charles.

Ont donné procuration :

Mme POLEVAIA Iana a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. JULIEN Guillaume a donné procuration à M. VILLARD René



M. FAVIER Bernard a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Avril 2026.
Délibération N° DM_20260407N025

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIÈRE-REFUGE DE VALLONGUES

Suite au renouvellement général des Conseils municipaux, Monsieur le Maire précise que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués de la commune devant siéger au Syndicat Intercommunal pour l'exploitation de la fourrière-refuge de Vallongues.

Il déclare que les statuts du Syndicat ont fixé le nombre de ces délégués à 1 titulaire et 1 suppléant.

Après appel de candidatures, il est procédé à l'élection.



Sont élus, A LA MAJORITE ET 7 ABSTENTIONS :

DELEGUEE TITULAIRE :

- Patricia PIOZIN

DELEGUE SUPPLEANT :

- Gérald GRANIER

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 5.3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p></p> <p>Philippe BERTRAND</p> 
---	---